



## Rappel des procédures et fonctionnement des Commissions Nationales (2012-2016)

Le Président et le Directeur Technique National de la Fédération sont membres de droit de toutes les Commissions Nationales.

Le responsable de commission est de préférence un membre du Comité Directeur, et si ce n'est pas le cas, un membre du comité directeur fera partie obligatoirement de cette commission.

Chaque Commission est composée de 3 à 12 membres, invités compris, ne faisant pas partie du comité Directeur. Au-delà des compétences recherchées, on favorisera à couvrir le territoire national. La composition est arrêtée pour la durée de la mandature par le Comité Directeur sur proposition de leur responsable. Pour être membre d'une Commission Nationale, il faut être membre licencié de la Fédération Française de Savate bf.

Les commissions nationales ont un pouvoir de propositions et non de décisions. Les attributions de chaque commission sont définies par le Comité Directeur qui précise aussi leur fonctionnement. Les travaux s'inscrivent dans le cadre des orientations fédérales et en harmonie avec celles-ci. Les propositions des commissions sont étudiées en Bureau Fédéral et proposées au Comité Directeur pour validation ou non validation.

Le calendrier des réunions des Commissions Nationales, avec l'ordre du jour, devra être communiqué préalablement au Président Fédéral et la Secrétaire Générale par le responsable de la commission.

Les convocations partiront obligatoirement du siège fédéral.

Les commissions peuvent se réunir, voire programmer une réunion journée complète ou 3 demi-journées, sur Paris ou en province, il s'agit de rechercher le lieu géographique le plus centralisé possible et faciliter le transport SNCF, le co-voiturage si possible aussi. Le responsable organise et préside les travaux. Les propositions sont prises à la majorité des membres présents, en cas de partage égal des voix, celle du responsable est prépondérante.

La Secrétaire Générale de la fédération peut participer aux réunions et aux travaux de toute commission nationale avec voix consultative. Le responsable de la commission peut également inviter d'autres membres du Comité Directeur à participer à l'une des réunions de travail, à titre consultatif. Il en est de même pour toute personne, en fonction de sa compétence particulière.

Chaque réunion de commission doit faire l'objet d'un compte-rendu qui sera transmis par le responsable au Président et Secrétaire Général. Il en sera pris connaissance au Bureau Fédéral et soumis à l'approbation du Comité Directeur.

Les différents compte-rendu et rapports doivent être en permanence à la disposition du Comité Directeur et des membres de la commission auprès du secrétariat désigné.

Le responsable de chaque commission est chargé des liaisons et de l'information entre le Comité Directeur et les membres des commissions.

Les comptes rendus officiels (sur papier en tête) sont diffusés après validation du comité directeur par le secrétariat fédérale

Le remboursement des frais de déplacement et selon les procédures financières en vigueur :

\*Le remboursement est basé sur le tarif SNCF seconde classe.

\*Des dérogations sont possibles après en avoir effectué la demande 10 jours minimum avant le départ et pour les motifs suivants :

1. co-voiturage
2. transport de matériel encombrant nécessaire à la manifestation ou au stage
3. avion si moins cher ou sensiblement même prix que le train en 2<sup>ème</sup> classe (indiquer les prix comparatifs)
4. lieux inaccessibles par le train.

\*Les demandes de dérogations nécessitent une autorisation expresse d'un responsable (DTN pour les cadres, Secrétaire Générale pour les réunions des instances fédérales, Trésorier pour les officiels)

\*L'indemnité kilométrique est à 0,30€ du kilomètre. **Dans ce forfait sont compris : le carburant, l'usure du véhicule et les péages autoroutiers, les frais de taxis ne sont pas pris en charge.**

\*Les coûts de stationnement des véhicules personnels sont à la charge du propriétaire du véhicule, sauf demande de dérogation.

\*Pour les déplacements à Paris, ne sont pris en compte que les tickets de transports en commun (RATP, RER, trains de banlieue).

*Frais d'hébergement Hôtel à Paris.....	85 €
*Frais d'hébergement Hôtel en province.....	65 €
*Frais repas à Paris .....	25 €
*Frais repas en Province.....	20 €

Vacations des officiels : \*saison 2012/2013

Juge Arbitre .....	49 €
Délégué Officiel .....	77 €
Superviseur.....	77 €

La Secrétaire Générale  
**Denise AVEDIGUIAN**

Le Président  
**Joël DHUMEZ**

Le Trésorier  
**Claude LARIDAN**

**EQUIPE TECHNIQUE FEDERALE - DTS - DTL - DTD (2012/2016)**

SECTEUR	NOM du DTS	LIGUE	NOM DTL	DEPARTEMENT	NOM DTD	
<b>I - NORD</b>	<b>JOSEPH Nancy</b>	Flandre Artois	<b>CHRISTOFEUL Julia</b>	59 Nord	<b>CALLENS Charles</b>	
				62 Pas de Calais	<b>EJHROM Nourredine</b>	
		Picardie		02 Aisne		
				60 Oise		
				80 Somme		
		Champagne		08 Ardennes		
				10 Aube		
				51 Marne		
				52 Haute Marne		
		<b>II - EST</b>	<b>NUGEL Yvon (à titre transitoire)</b>	Lorraine	<b>SCHAEFFER Marc</b>	54 Meurthe et Moselle
55 Meuse						
57 Moselle						
88 Vosges						
Alsace	<b>NUGEL Yvon (à titre transitoire)</b>			67 Bas Rhin		
				68 Haut Rhin		
Bourgogne				21 Côte d'Or		
				58 Nièvre		
				71 Saone et Loire		
Franche Comté	<b>COQUIARD Isabelle (à titre transitoire)</b>			89 Yonne		
				25 Doubs		
				39 Jura		
				70 Haute Saône		
<b>III - ILE DE France</b>	<b>EL MAARI Jacques</b>		<b>EL MAARI Jacques</b>	CDBF 75	75 Paris	
				CDBF 78	78 Yvelines	<b>MARTY Christophe</b>
				CDBF 92	92 Hauts de Seine	<b>LIMMOIS Monnel</b>
				CDBF 95	95 Val d'Oise	<b>ALOU Georges</b>
				CDBF 77	77 Seine et Marne	<b>PIRIS Michel</b>
				CDBF 91	91 Essonne	<b>POLOTTI Philippe</b>
				CDBF 93	93 Seine Saint Denis	<b>PETHEY Ludovic</b>
				CDBF 94	94 Val de Marne	<b>SERRANO Martine</b>
<b>IV - OUEST</b>	-	Normandie	<b>TOURMENTE Vincent</b>	14 Calvados	<b>BOUTARTOUR Mounir</b>	
				27 Eure	<b>DE PESTEL Pascal</b>	
				50 Manche		
				61 Orne		
				76 Seine Maritime		
		Bretagne	<b>PONCHUT Bernard</b>	22 Côtes d'Armor		
				29 Finistère		
				35 Ille et Vilaine	<b>JEGOU Alain</b>	
		Pays de Loire	<b>IACONO Laure</b>	56 Morbihan	<b>BUCH Didier</b>	
				44 Loire Atlantique		
				49 Maine et Loire		
				53 Mayenne		
<b>V - SUD EST</b>	<b>DESSAUD Rémi</b>	Rhône Alpes	<b>MENEROUD Franck</b>	72 Sarthe		
				85 Vendée		
				01 Ain		
				42 Loire	<b>TEBBAKH Sara</b>	
				69 Rhône	<b>SURREL Rémi</b>	
				07 Ardèche	<b>ADOUI Dalila</b>	
				26 Drôme	<b>ADOUI Dalila</b>	
PACA	<b>GELLAT Patrick</b>	38 Isère	<b>MARTIN Dominique</b>			
		73 Savoie				
		74 Haute Savoie	<b>PINHEIRO José</b>			
		06 Alpes Maritimes				
		83 Var	<b>GOLLIARD Martine</b>			
Corse	-			04 Alpes de Hte Provence		
				05 Hautes Alpes		
				13 Bouches du Rhône	<b>QUAGLIA Jacques</b>	
				84 Vaucluse		
				20 Corse		

SECTEUR	NOM du DTS	LIGUE	NOM DTL	DEPARTEMENT	NOM DTD
VI - CENTRE	KANFOUAH Jaafare	Centre (ex - Touraine Orléans)	ABDOULLATTIVE Mohamed	18 Cher	
				28 Eure et Loir	CHOUTEAU Christophe
				36 Indre	
				37 Indre et Loir	
				41 Loir et Cher	
				45 Loiret	
		Auvergne	HUARD Bertrand	03 Allier	
				15 Cantal	
				43 Haute Loire	
				63 Puy de Dôme	FAURE Wendy
		Limousin	PIRES David	19 Corrèze	LE FRIEC Richard
				23 Creuse	MICOURAUD Laurent
87 Haute Vienne					
VII - SUD OUEST		Poitou Charentes	MIDY Laurent	16 Charente	PASQUET René
				17 Charente Maritime	
				79 Deux Sèvres	
				86 Vienne	
		Aquitaine	LEBLIN Jean-Pierre	24 Dordogne	KOU Philippe
				33 Gironde	BREVET François (attendre constitution Cte D)
				40 Landes	LABROSSE Henri
				47 Lot et Garonne	LIGNEAU Claude
64 Pyrénées Atlantiques					
VIII - SUD	NEUVILLE Christophe	Midi Pyrénées	MASTROPASQUA Toto	09 Ariège	SANTORO Jean-Pascal
				12 Aveyron	
				31 Haute Garonne	ARANDA Frédéric
				32 Gers	
				46 Lot	
				65 Hautes Pyrénées	
				81 Tarn	
				82 Tarn et Garonne	CHAPELLE Raphaël
		Languedoc Roussillon		11 Aude	
				30 Gard	
				34 Hérault	PALMA Alain
				48 Lozère	
				66 Pyrénées Orientales	
IX - DOM		Guadeloupe	SAINT PIERRE Philippe	971 Guadeloupe	BRASSAC Emmanuel
		Martinique	LOUISON Thierry	972 Martinique	
		Guyane		973 Guyane	
		Réunion	LAURENT Edvin	974 Réunion	
X - TOM		Territoires Outre Mer	-	991 Polynésie Française	
			-	992 Nouvelle Calédonie	

DELEGUE TECHNIQUE ARMEES : Patrice LE MARTRET

## Cadres d'Etat

### D. T. N. (attente nomination)

ABELA Hubert	MARDARGENT Thierry DTN/Intérim
AGUENIHNAI Richard	MIRA Fathi
HUON Jérôme	NEUVILLE Christophe
JOSEPH Nancy	RELIER Hugues
KANFOUAH Jaafare	SEBASTIAO Victor

*mise à jour 26/10/2012*

## Délégués Techniques CNCCB

CNCCB : HOFFBECK Roland - Délégué Technique National

DELOISON Cédric (ccb)	DTL Flandre Artois
BOCLET Eric (ccb)	DTL Picardie
LEJEUNE Xavier (ccb)	DTL Idf
NEYMERY Reynald (ccb)	DTL Bretagne
BERARD Guillaume	DTL Aquitaine
VIDAL Thierry (ccb)	DTL Midi Pyrénées
CHEYNIER Luc	DTL Réunion

proposés et validés lors de la réunion du comité directeur de la FFSbf&DA du 6/10/2012



C. N. C.  
Réf. YN/MM- 2012/134

Paris, le 4 octobre 2012

**Propositions de la CNC**  
**Validées lors de la réunion du comité directeur,**  
**le 6 octobre 2012**

<b>Propositions de modifications règlement COMPETITIONS 2012/2013</b>	<b>Oui</b>
<p><b>Poids des gants en espoirs : - page 30 - ajouter la phrase</b></p> <p>6. Règlement particulier à cette compétition S'il y a plus d'une rencontre lors d'une convocation, les tireurs devront utiliser des gants de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 10 onces pour les catégories jusqu'à 60 kg</li><li>- 12 onces pour les catégories de 60 à 75 kg,</li><li>- 14 onces pour les + de 75 kg,</li></ul> <p>L'idée est que les "gros gants" doivent être utilisés dès lors qu'il y a plus d'un combat sur un we, et les "petits" gants lors des finales ou des rencontres "uniques". Nous avons écrit "convocation" pour englober les cas d'un combat le samedi et un autre le dimanche.</p> <p>Rappel : les rencontres en assaut se déroulent avec les "petits" gants</p>	oui
<p><b>Attestation d'inscription : Cf. Proposition ci-jointe</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Dans le titre je précise que cette attestation est à produire pour toutes les compétitions adultes (j'ai écrit sauf jeunes pour englober les espoirs).</li><li>- que le certificat médical doit être établi au plus tard à la date de la compétition</li><li>- j'y ai rajouté l'autorisation parentale pour les tireurs mineurs en combat</li></ul>	oui
<p><b>Elite A : pour la saison prochaine, la date étant passée :</b></p> <p>La copie du passeport médical n'étant plus obligatoire dans le dossier d'inscription, pour éviter de "fausser" le championnat en cas de refus, nous souhaitons avoir l'avis du médecin fédéral avant la date de forclusion (il n'est écrit nulle part quand cet avis doit être donné)</p> <p>Ajouter la phrase ci dessous après le contenu du dossier d'inscription :</p> <p><b>Attention : pour les tireurs vétérans, l'autorisation du médecin fédéral devra être accordée avant la date de forclusion</b></p>	oui
<p><b>Vétérans :</b></p> <p>la CNC a étudié la demande de Mme SAMARY de repousser la date des vétérans ; la demande est rejetée. Déjà été repoussée de 34 ans à 40 ans.</p> <p><b>Maintien à 40 ans</b></p>	

# attestation à remplir par l'athlète

(à joindre à toutes fiches d'inscription - sauf compétitions jeunes)

Je soussigné (e) ..... déclare m'engager au (nom de la compétition) : .....

.....  
dans la catégorie de poids : ..... sous les couleurs du club (précisez nom et n° d'affiliation) ....

Je certifie être détenteur, au moment de l'inscription, du grade (\*) :

- gant de bronze
- gant d'argent technique 1°
- gant jaune
- gant rouge

(\*) cochez le grade correspondant

De plus, j'atteste par la présente, être à jour :

- de ma licence 2012/2013

- des examens médicaux requis à la pratique de la compétition à laquelle je suis inscrit(e) (cf. règlements médicaux) valables pour la saison 2012/2013, au plus tard à la date de forclusion, sauf Vétéran combat.

et m'engage à ne pas utiliser de substances ou produits figurants sur la liste des substances dopantes publiées par le Ministère des Sports et consultable sur le site internet : <http://www.sports.gouv.fr>

## autorisation parentale (ou tuteur légal) pour tireurs mineurs à la date d'inscription, en combat,

Je soussigné (e), ..... autorise .....

..... à participer à des  
compétitions sous forme de 2<sup>ème</sup> série pour la saison 2012/2013

Fait le : ..... à .....

Signature obligatoire



C. N. A.  
Réf. PN/RR/MM- 2012/134

Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

**Propositions de la CNA**  
**validées lors de la réunion du comité directeur,**  
**le 6 octobre 2012**

<b>Propositions de modifications règlement d'arbitrage</b>	<b>Oui</b>
<b>Casque</b> : les pommets, la mâchoire et le menton doivent être découverts	oui
<b>Protège-poitrine</b> : deux coques séparées, le plexus doit être dégagé de toute protection	oui
<b>Protection pubienne</b> : elle ne doit pas dépasser le niveau supérieur du pubis	oui
<b>Protège tibias</b> : en matière non rigide	oui
<b>Pour les réclamations :</b>  Remplacer le texte : De déposer une réclamation qu'il remettra par écrit au Délégué Officiel (sur le formulaire prévu à cet effet) au plus tard 15 minutes après la proclamation de la décision de la dernière rencontre de la réunion.  <b>Par :</b> De déposer une réclamation qu'il remettra par écrit au Délégué Officiel (sur le formulaire prévu à cet effet) au plus tard 15 minutes après la proclamation de la décision de la rencontre concernée.	oui